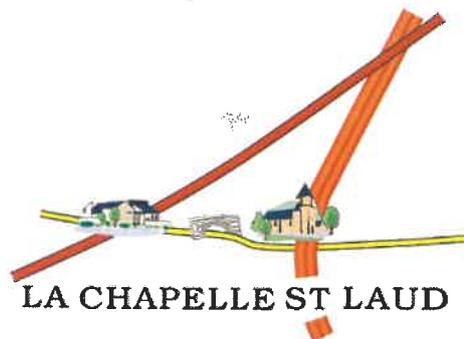


Gazette de La Chapelle Saint Laud



Rentrée scolaire 2019

N° 97 Juin, août, septembre 2019

LA LETTRE DU MAIRE RURAL

Directeur : GUY SORMAN

Mensuel par abonnement

REÇU LE

15 JUL. 2019

ACTUALITÉ

MAIRIE LA CHAPELLE ST-LAUD

L'ESSENTIEL

Propositions du gouvernement pour compenser la perte de la taxe d'habitation aux communes

Le gouvernement a reçu les associations d'élus locaux pour leur présenter les modalités de compensation de la suppression de la taxe d'habitation (la taxe est maintenue sur les résidences secondaires). Ces modalités seraient inscrites dans le prochain projet de loi de finances pour 2020. Principale hypothèse envisagée : donner la part départementale de la taxe foncière au bloc communal. Ainsi, la part départementale du foncier bâti irait aux communes, les intercommunalités conservant leur part actuelle.

Exemple : si une commune a une recette de 60 € de taxe foncière et de 100 € de taxe d'habitation, elle aura demain 160 € de taxe foncière. En compensation, les départements se verraient affecter une part d'un impôt national (le gouvernement propose une part de la TVA, comme c'est déjà le cas pour les régions). Toutefois, les départements sont opposés à la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui remettrait en cause leur autonomie financière.

Le gouvernement assure qu'il n'y aura pas de perdants. Sur 36 000 communes, 24 000 toucheraient plus de taxe foncière que de taxe d'habitation avant la réforme. Quelques centaines de communes ne verraient pas de différence. Il reste le cas de 10 000 communes pour qui cette nouvelle ressource sera inférieure : le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant insuffisant pour assurer la compensation du produit de la taxe d'habitation. Cette perte serait neutralisée par un milliard de recettes supplémentaires versé par l'Etat aux collectivités locales. La compensation serait également financée par un fonds de péréquation.

De plus, le gouvernement propose de laisser leur surplus de taxe foncière aux 10 000 communes rurales parmi les 24 000 communes qui seront légèrement surcompensées, dès lors que ce surplus n'excède pas 15 000 €. La concertation se poursuit. La question de la réévaluation des valeurs locatives de la taxe foncière et la question des taux font partie des points de négociation avec les élus. ■

ACTUALITÉ

Préparation d'un projet de loi « engagement et proximité » pour conforter le maire et la commune P. 2

RÉGLEMENTATION

Préservation des activités agricoles et des cultures marines dans les communes littorales P. 3

URBANISME

Si le maire a délivré le permis alors que le terrain n'était pas desservi par les réseaux, la commune devra assurer sa desserte P. 5

FINANCES LOCALES

Versement aux communes d'une indemnité compensatrice pour les agences postales communales P. 7

FICHE PRATIQUE

La sécurité des manèges forains P. 10

DOSSIER

L'organisation du feu d'artifice P. 11

COMMENT AGIR

Comment étaler l'impact financier d'une charge sur plusieurs exercices budgétaires P. 12

Lessentiel des réunions du Conseil

JUILLET

ECOLE

Conseil d'Ecole :

Un exemplaire du procès-verbal est transmis à chaque conseiller.

Un devis sera demandé auprès de la compagnie d'assurances pour le projet ENIR (parc informatique).

Deux questions ont été posées par des parents d'élèves:

- concernant un agrandissement éventuel de la cantine : les 4 services de la cantine donnent satisfaction actuellement.

- concernant le petit déjeuner à l'école sur le temps de garderie : la collation est toujours possible si l'enfant arrive avec un goûter.

Tarifs cantine-garderie année scolaire 2019-2020

Après rappel des anciens tarifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents de maintenir les tarifs cantine 2018 et augmenter de 4 centimes d'euro le quart d'heure garderie à compter du 1er septembre 2019 (pour la rentrée 2019-2020) :

	Commune	hors commune
Repas enfant	3,60 €	4,10 €
Repas adulte	5,80 €	
Garderie (quart-d'heure)	0,40 €	0,40 €

pénalité de retard pour la garderie du soir : 4 € à partir de 18 h 15, si le parent n'a pas prévenu l'école ou en cas de retard répété.

Vu la délibération du 17 septembre 2015, pour un contrat de location et de maintenance pour deux photocopieurs (Ecole et Mairie),

Vu la proposition de révision de contrat par la Société OMR (photocopieur couleurs pour l'Ecole avec système d'agrafage, photocopieur couleur pour la Mairie)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à la signer.

Devis extincteurs

Vu la nécessité de remplacer trois extincteurs à l'école,

Vu le devis présenté par la Société Sicli pour un montant h.t. de 375,85 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à le signer.

Convention semaine bleue

Patricia Alexandre présente la nouvelle convention d'organisation des après midis animations avec goûter dans le cadre de la semaine bleue du 7 au 13 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à la signer.

Affaires diverses

- Compteurs Linky : le déploiement du compteur Linky commencera en mai 2020.



une lettre d'information 45 jours avant le changement.

- Gens du Voyage : une étude va être faite pour un projet de portiques au stade de football.

- Fibre optique : dans le cadre de la fibre optique, toutes les communes

doivent revoir les adresses. Chaque maison doit porter un numéro.

- Association danse zumba : les périodes d'utilisation de la salle vont être revues entre Mme Delaunay et Mme Laurence Joulin (Présidente de l'Association), afin d'assurer un nettoyage régulier de la salle de motricité. Un panneau d'affichage sera à poser près du distributeur de pains.



- Nom de rue : dans le lotissement « Champailly », situé entre la Route de Prignes et le Chemin de Champailly, Jean-Paul Bompas propose un nom de rue rendant hommage à une femme (première rue de la commune avec un nom de femme). Le Conseil Municipal retient le nom « Simone Veil ».

- Pacte financier et fiscal : Patrice Viau présente une synthèse de l'état financier et fiscal de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.



L'essentiel des réunions du Conseil

Septembre

Rentrée scolaire 2019-2020 :

. Effectifs : 97 élèves, 5 enseignants. Madame Gaëlle Lenogue est remplacée par Mr Rémy Boulmer (classe CE1-CE2).

. Monsieur Boucly a demandé à reprendre sa classe le midi à 13 h 45 au lieu de 14 h 00 dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires. Ce changement engendrera une modification d'horaires des deux agents communaux en charge de la surveillance cour du midi.

. Dans le cadre du projet « classe découverte-centre Bouëssé-La Garenne (Mûrs-Erigné), Monsieur Boucly invite l'ensemble des parents d'élèves lundi 16 septembre à la mairie pour une réunion d'information.

Location de salle polyvalente (cas particulier)

Considérant une demande de location de la salle polyvalente pour 3 jours consécutifs (du vendredi 1er au dimanche 3 novembre 2019) exprimée par une famille habitant la commune,

Vu la délibération du 14 juin 2016 concernant les tarifs de la salle polyvalente,

Vu que ces tarifs sont réservés uniquement au samedi et/ou dimanche (un ou deux jours consécutifs),

Monsieur le Maire propose pour cette demande de location, un tarif de 250 €.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son approbation.

Point finances

Patrice Viau dresse une situation comptable à ce jour des différents chapitres de fonctionnement et d'investissement



Point travaux

- Restauration de la toiture du versant Nord de l'Eglise : les travaux débuteraient fin novembre. La présence de la grue permettra d'effectuer d'autres travaux nécessaires (remplacement d'ardoises...).

- Travaux voirie prévus : enduits route de Léznigné, route de Marcé, chemin Pierre Marion, trottoirs rue Deville et route de Prignes, piège à eau allée de Brignac. Les travaux de voirie Impasse de la Grande Varenne sont suspendus, tant que les raccordements de deux futures maisons d'habitation ne sont pas effectués.

- Ecole : équipement de rideaux de deux classes de maternelle.

- Mairie : remplacement d'anciens radiateurs vétustes.

Délibération (n° 3-10-09-2019) déléguant la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme liées au lotissement de Monsieur Jean-Paul Bompas

Le rapporteur rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme :

« Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme liées aux 7 lots du Lotissement de Mr Jean-Paul BOMPAS (Permis d'Aménager référencé PA04907618A0001 signé en date du 9 juillet 2018), il appartient au Conseil de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Jean-Claude LEGAY à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité des présents, désigne Monsieur Jean-Claude LEGAY en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance des permis de construire et déclarations préalables de projets.



Etat Civil

Naissances

Laëliya Shanys Ylana BENOIST
Née le 21 juillet
De Rudy BENOIST
Et de Milène CHALIGNÉ
24 Le Déris

Inès Justine LE SAUX
Née le 17 août
De Nicolas LE SAUX
Et de Amélie LUSSON
20 rue de la Bihareige

Jade DELESTRE
Née le 6 septembre
De Dylan DELESTRE
Et de Audrey AUGÉARD
39 Rue Nationale

Léo Malo MORISSET
Né le 9 septembre
De Laurent MORISSET
Et de Ludivine DAVESNE
34 Rue Nationale

Tom Jérôme Guillaume MILE
né le 11 septembre
De Guillaume MILE
Et de Noémie SYLVERE
11 Impasse de la Grande Varenne.

Ambre Maud POTOT
Née le 16 septembre
De Jean-Eudes POTOT
Et de Marion BANNIER
5 Route de Marcé



Informations pratiques

COUPURE D'EAU :

Une coupure d'eau est prévue le mercredi 6 novembre prochain de 8 h 00 à 17 h 00, sur toute la commune, le Groupe Suez devant intervenir pour d'importants travaux.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) :

Un registre de concertation relatif à l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, prescrit le 20 juin 2019, est à la disposition du public en mairie.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

Date butoire pour s'inscrire sur les listes électorales : vendredi 7 février 2020.

L'Ecole

Cette année, nous accueillons 97 élèves répartis en quatre classes : 24 PS-MS, 23 GS-CP, 28 CE1-CE2 et 22 CM1-CM2.

Mis à part pour les nouveaux élèves que nous accueillons et les nouvelles familles, l'équipe s'est masculinisée en ce début d'année : Christopher Marais assure la classe en attendant le retour Marie Courdoisy pour les élèves de GS-CP ; Rémi Boulmer pour les élèves de CE1-CE2; Philippe Boucly pour les élèves de CM1-CM2, Mmes Karine Chasle pour les élèves de PS-MS et Mme Angélique Landois pour les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 assurent une touche féminine ; Mme Nadia Pays, ATSEM pour les GS et M. Emmanuel Simon-Wierzbinski ATSEM pour les PS-MS.

Les élèves nés en 2017 ne seront accueillis au sein de l'école qu'à la rentrée de septembre 2020.

Le Directeur, M. Boucly est déchargé le jeudi et donc plus facilement joignable ce jour-là soit par téléphone au 02 41 76 98 16 soit par mail : ce.04902321@ac-nantes.fr .

Les projets

· Cette année l'école travaillera autour du projet Manger Bouger et trois temps fort ponctueront l'année scolaire:

Le thème de l'alimentation avec les enfants sera abordé.

En décembre, les enseignants souhaiteront s'associer pour un temps fort habituellement organisé par l'APE : autour de la composition du petit-déjeuner.

L'équipe enseignante a souhaité organiser des temps de sensibilisation animés par une diététicienne en partenariat avec la MGEN, la Mutualité française et la PMI.

- A partir de janvier, un travail de prévention autour des écrans.

L'objectif sera de faire le lien entre l'utilisation des écrans et le sommeil à l'occasion du déploiement dans l'école du matériel informatique et de l'apparition des écrans dans les classes.

- De mai jusqu'à la fin de l'année, le travail s'axera autour de l'activité physique.

Pour aborder cette thématique nous utiliserons des podomètres.

- La classe découverte a eu lieu dans la semaine du 30 septembre au 4 octobre.

Ce projet engagé depuis l'année dernière s'est concrétisé il y a quelques semaines. Tous les élèves de l'école y ont participé pour une somme relativement réduite grâce à l'implication de l'APE, de la mairie, de l'OCCE et bien sûr des familles de l'école. Le directeur du Centre a tenu au moment de notre départ à rappeler aux élèves que seules 10% des classes participaient en France à une classe de découverte. Le Directeur remercie une nouvelle fois, l'équipe qui s'est impliquée, les familles qui nous ont fait confiance et nos partenaires qui nous ont permis de réaliser ce beau projet, Mairie et APE (à elle deux la moitié du budget !). Nous recueillons d'ores et déjà des effets sur l'ambiance des classes et de l'école de ce moment de coopération.

Les lundi et mardi, les PS-MS ont pratiqué plusieurs activités sportives et de découverte de la nature.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les GS-CP ont effectué les navettes en car pour participer eux aussi à des activités sportives et de découverte de la nature.

Enfin les CE1-CE2 et CM1CM2 ont passé 4 jours sur place du mardi au vendredi chacun avec un programme bien défini, sport et nature pour les plus jeunes, classe cinéma pour les plus âgés.

Une soirée de bilan-présentation sous forme de diaporama et/ou films sera programmée pour les familles.

- Projet ENIR

Notre école sera équipée d'ici la fin d'année en matériel informatique pour toutes les classes. Ce projet soutenu par l'Etat est le fruit d'une collaboration entre la Mairie et l'école pour permettre aux élèves d'apprendre à utiliser les nouvelles technologies.

Appel aux parents d'élèves et aux habitants de la commune.

L'opération benne à papier sera reconduite du 6 au 13 décembre 2019, aussi lançons-nous un nouvel appel aux Capellaudaines et Capellaudains afin de stocker votre papier et uniquement le papier, les journaux ou catalogues et de les apporter cette semaine-là pour que nous puissions en faire bénéficier nos élèves. Merci à toutes et à tous de votre mobilisation. Le papier récolté est revendu et permet de financer les sorties scolaires, du matériel pédagogique pour les classes. Le prix d'achat du papier ayant fortement chuté, il faudrait donc avoir un poids beaucoup plus important. Les consignes pour savoir quel type de papier garder sont affichées

à l'école. Il nous faudra 4 tonnes pour que nous puissions commencer à gagner de l'argent pour les élèves.

Merci

Le directeur remercie tous les parents impliqués dans la vie de l'école qui commence par le suivi de votre enfant et un échange courtois et constructif pour faire progresser nos élèves avec notre équipe.

Je remercie vivement l'équipe pour son investissement et sa motivation.

Je remercie également nos partenaires pour leur soutien ou la complémentarité de leurs actions : APE, Amicale Laïque, Mairie.

Le Directeur,

Philippe Boucly

Article rédigé par Valérie WEISS correspondante locale du Courrier de l'Ouest

LA CHAPELLE-SAINT-LAUD

97 élèves à l'école Les P'tits Capellaudains

Les petits Capellaudains ont fait leur rentrée lundi 2 septembre.

Cette année, 97 élèves sont répartis en quatre classes. Un effectif stable par rapport aux années précédentes. Philippe Boucly, directeur de l'école, a présenté le projet global de cette année : le programme Manger, bouger pour ma santé : un travail d'éducation à la nutrition. Parmi les autres projets, il y a la classe découverte au centre Bouëssé - La Garenne à Mûrs-Erigné qui aura lieu du 30 septembre au 4 octobre, et l'acquisition de nouveaux équipements numériques grâce en partie à la dotation Ecoles numériques innovantes et ruralité (ENIR) qui devrait être reçue dans le courant de l'année scolaire.

Quant à l'équipe enseignante, elle est composée de Karine Chasles qui a en charge les élèves de petite et moyenne sections ; Christopher Marais s'occupe des élèves de grande section et CP ; Rémi Boulmer, fraîchement arrivé, enseignera aux élèves en cours élémentaire ; Philip-



L'équipe enseignante des P'tits Capellaudains.

pe Boucly pour les élèves de cours moyen et Angélique Landois assure le complément de service.

Rémi Boulmer retourne en classe Habitant de la commune depuis 3 ans, Rémi Boulmer rejoint l'équipe enseignante cette année. « J'ai souhaité me rapprocher de mon domicile et j'ai profité de la mutation de Gaëlle Lenogue, l'enseignante que je rempla-

ce, pour intégrer l'école ». Il quitte donc son poste d'enseignant détaché au sein de l'association Francas, à Angers, qu'il occupait depuis plus de deux ans. « Je travaillais dans un bureau et je faisais le lien entre cette association et l'Education nationale, le Rectorat... Le contact avec les élèves me manquait » conclut Rémi Boulmer.



Election d'un nouveau bureau... en deux temps !

Mardi 17 septembre : l'Assemblée générale de l'APE des P'tits Capellaudins n'a pas permis de reconstituer un nouveau bureau, Cédric Robert, Président depuis deux ans ayant laissé son poste ainsi que Hélène Sylvestre, secrétaire. Cela, malgré une assemblée d'une quinzaine de personnes (dont le bureau, les membres actifs mais aussi Jean Paul Bompas, le Maire et Philippe Boucly, le directeur de l'école).

Mercredi 2 octobre : la réunion extraordinaire a permis de constituer un bureau. Emma Nicholson-Thew a donc pris le relai de Présidente, autour de Mickael Soufflet (Vice-président), Vanessa Moreau (Trésorière), Julie Goulay (Vice-trésorière), Bénédicte Coutard (Secrétaire), ainsi que Mickael Lecomte (vice-secrétaire), afin de l'épauler dans cette nouvelle aventure.

L'APE prépare de beaux projets, dont tous les bénéfiques permettent de financer des moments importants de la scolarité de nos « P'tits Capellaudains » (fête des écoles, classe découverte, spectacle de Noël, soirée CM2...).

L'Equipe APE.



A noter dans vos agendas :

- Dimanche 24 novembre 2019 : Oika Oika (vente de jeux)
- Vendredi 6 décembre 2019 : Marché de Noël
- Dimanche 19 janvier 2020 : Petit-déjeuner de l'école
- Dimanche 28 juin 2020 : Fête de l'Ecole

Pour nous contacter :



APE Lachapellesaintlaud



ape.capellaudains@gmail.com

Les prochains évènements que l'APE organise :

Oika Oika
Jeux et loisirs créatifs à domicile

Dimanche 24 novembre

Venez découvrir et tester des jeux pour tous les âges des enfants !

Horaires à définir très prochainement

Organisé par l'APE
ape.capellaudains@gmail.com
Facebook: APE la chapelle saint laud

MARCHÉ
• 06 DÉCEMBRE 2019 •
DE NOËL

ORGANISÉ PAR L'APE

Dimanche 19 janvier 2020

Petit déjeuner à l'école !

Organisé par l'APE
ape.capellaudains@gmail.com
facebook: APE la chapelle saint laud

ET POURQUOI PAS UNE RANDONNÉE EN MAI 2020?

AIDEZ NOUS EN DONNANT VOS IDÉES ET VOS AVIS A :

ape.capellaudains@gmail.com

Anjou, le 26 Septembre 2019

FLASH INFO ~ ANJOU FIBRE

Etape clé dans l'avancement du réseau Très Haut Débit

Anjou Fibre, filiale de TDF, a posé le 26 Septembre 2019 à Durtal, un Nœud de Raccordement Optique (NRO), marquant ainsi une étape clef du déploiement de la fibre.

Le NRO véritable point névralgique du réseau

Prévu pour permettre la desserte des abonnés d'une ou de plusieurs communes, un noeud de raccordement optique (NRO), point de convergence de l'ensemble des câbles optiques permettant la desserte de 5 000 à 15 000 prises optiques environ, est également destiné à héberger les équipements actifs des fournisseurs d'accès internet et des opérateurs de services.

Concrètement, le NRO est le local technique dans lequel les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) installeront les émetteurs lasers qui diffusent les programmes et services vers la box des foyers et entreprises ayant souscrit un abonnement à Internet.

Situés en aval des NRO, les Points de Mutualisation (PM) sont des armoires de rue destinées à sous-répartir les fibres optiques et à desservir environ 400 logements. Ces PM sont ensuite raccordés au NRO. En fonction de la taille d'une commune, plusieurs armoires peuvent être nécessaires ou a contrario une même armoire de rue peut desservir plusieurs communes pour assurer la complétude du réseau.

Avec ce NRO, ce sont environ 3659 prises éligibles à terme sur 10 armoires de rue (PM) des communes de Baracé, Beauvau, Cheviré-le-Rouge, Daumeray, Durtal, Fougeré, Huillé, La Chapelle-Saint-Laud, les Rairies, Lézigné et Montigné-les-Rairies qui seront en partie desservies par la fibre optique, apportant une véritable qualité d'usage qui permettra de surfer, jouer, regarder des VOD, télécharger des fichiers ... tous, simultanément, à la maison ! Mais aussi un gain de temps considérable, pour les entreprises, dans leurs échanges avec les clients et fournisseurs

L'Anjou 100% Très Haut Débit d'ici 2022

Le déploiement du réseau FTTH (Fiber To The Home = Fibre jusqu'à l'abonné) est l'un des principaux axes de la politique d'aménagement numérique du territoire portée par le Syndicat Mixte Anjou Numérique (www.anjou-numerique.fr) dont l'objectif est d'apporter un accès au Très Haut Débit pour tous les foyers et les entreprises du Maine-et-Loire d'ici 2022.

A propos d'Anjou Fibre

En février 2018, Anjou Fibre, filiale de TDF, s'est vu confier par le Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique une délégation de service public d'une durée de 25 ans portant sur la conception, l'établissement et l'exploitation d'un Réseau d'Initiative Publique en Fibre Optique en zone rurale dans le Maine-et-Loire.

Ce nouveau réseau FTTH à usage grand public et professionnel desservira, d'ici à fin 2022, 220 000 prises réparties sur 142 communes. Ce projet ambitieux d'aménagement numérique du territoire, porté par Anjou Numérique, sera mis en œuvre par Anjou Fibre en 5 ans.

Le réseau Très Haut Débit permettra de contribuer au développement économique et à l'attractivité globale du département.

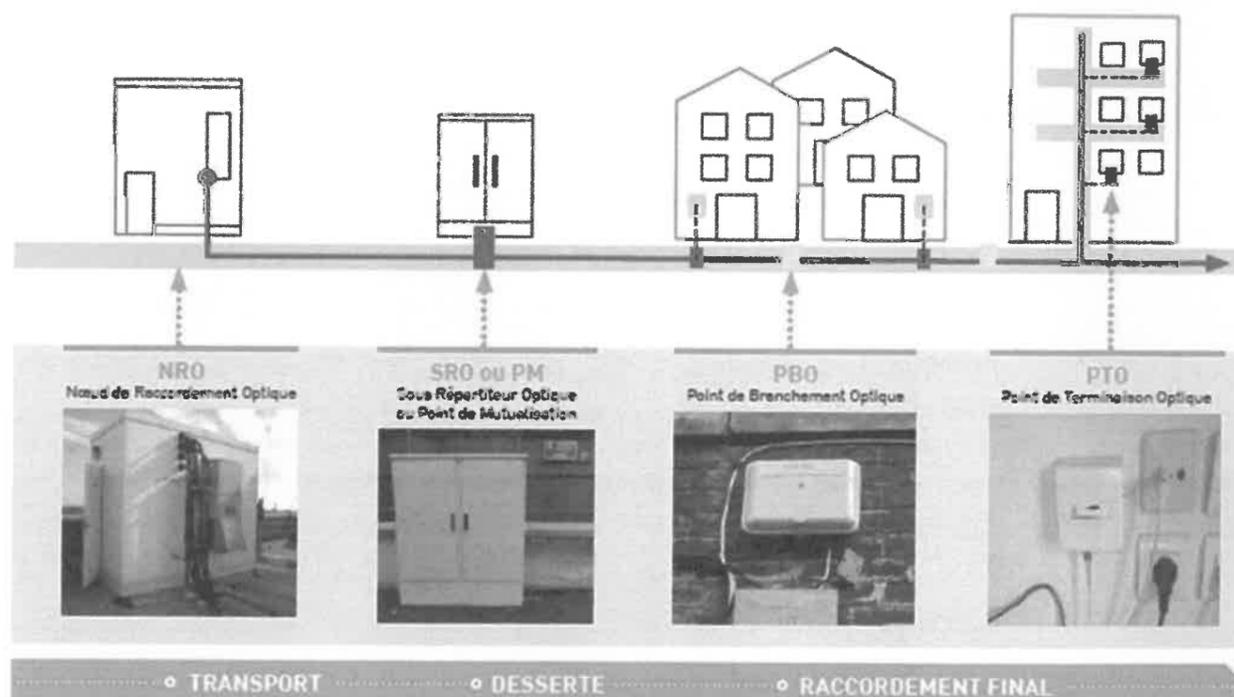
www.anjou-fibre.fr

En Bref...

Quelques chiffres



Infographie : étapes du déploiement FttH



Pour en savoir plus, découvrez la vidéo « les étapes clefs du déploiement » sur notre site www.anjou-fibre.fr

Photo du NRO de Durtal :



N° 2019-02
Date: 01/10/2019

Objet : Eco-mobilier : couettes et oreillers

Destinataires : Maires
Délégués

PJ : visuel Eco-mobilier

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son agrément 2018-2023, le périmètre d'intervention d'Eco-mobilier a été élargi à la collecte, au tri, au recyclage et à la valorisation des **couettes et oreillers usagés**.

Le SICTOM Loir et Sarthe a donc équipé chaque déchèterie d'un kit de collecte (Chateaufort, Durtal, Seiches et Tiercé).



- Support avec couvercle
- Sacs de collecte 1 000L fournis par EcoMobilier
- Sacs pleins à nouer et à mettre dans la benne « Mobilier »

Produits concernés : couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, surmatelas...

Nous vous remercions de bien vouloir en informer vos usagers par tous moyens à votre convenance.

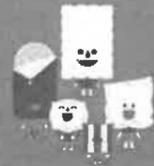
Cordialement.

Le Président

André SEGUIN

Attention : nous vous rappelons que la déchèterie de Tiercé sera fermée, pour travaux, à compter du 21 octobre pour environ 6 mois.

LES COUETTES ET OREILLERS BÉNÉFICIENT D'UNE SECONDE VIE AVEC ÉCO-MOBILIER



QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS ?

Les couettes, oreillers, traversins, sacs de couchage...
En clair, tous les articles rembourrés de literie et d'assise.



COUETTES



OREILLERS



DOUSSINS



SACS DE
COUCHAGE



SURMATELAS



QUE FAIRE DE VOS COUETTES ET OREILLERS USAGÉS ?

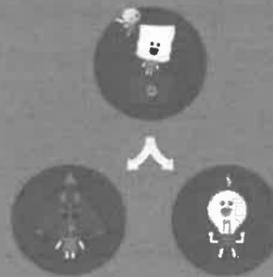
Déposez-les dans le contenant
dédié à la collecte de ces
produits en prenant soin de
refermer le couvercle une fois
vos articles déposés.

Grâce à ce système de collecte
séparée, les couettes et
oreillers déposés par vos soins
seront mieux protégés et
pourront donc être mieux
recyclés.



QUE DEVIENNENT LES COUETTES ET OREILLERS USAGÉS ?

Une fois collectés, les couettes
et oreillers pourront être **recyclés**
ou **transformés en énergie**.



ÉCO-MOBILIER - SAS au capital de 200 000 € - Siège social : 50, avenue Daumesnil 75012 Paris - 538 695 870 RCS Paris - Crédit illustration : Bunika - Avril 2019. Ne pas jeter sur la voie publique.

Théâtre Forum

J'y vais, J'y vais pas ?

Compagnie Le Roi De Sable

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019
deux séances : **15h** ou **20h**

JARZÉ-VILLAGES
salle des fêtes Louis Touchet

À travers différentes petites scènes, la
compagnie « Le Roi De Sable » abordera
l'entrée en EHPAD : de la perte d'autonomie
des personnes âgées depuis leur vie
à domicile jusqu'à la vie en résidence
collective.

Le théâtre-forum, qu'est ce que c'est ?
Après la pièce, participez à un débat, entamé
par le meneur, qui suscite réflexion et
propose de trouver des solutions, des idées...

GRATUIT - tout public et professionnels
de la santé et du domicile.

**ANJOU
LOIR &
SARTHE**
communauté de communes

EHPAD de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray
EHPAD de Jarzé-Villages
EHPAD de Seiches-sur-le-Loir-Durtal
EHPAD de Tiercé
Accueil de jour Tiercé
Résidence autonomie Tiercé

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS
06 47 84 47 90 • ACTIONSOCIALE@CCALS.FR

RALLYE POUR L'EMPLOI

Vous recherchez un emploi ?

Vous souhaitez découvrir les entreprises,
métiers et chefs d'entreprises du territoire ?



Venez participer au
**1^{er} RALLYE POUR
L'EMPLOI**



de nos entreprises d'Anjou Loir & Sarthe

les 18,19 et 20 novembre 2019

Inscription obligatoire auprès de votre référent emploi

ou à SOLIPASS (zone de Tiercé) 02.41.42.11.85

ESCALE (zone de Durtal et Seiches) 02.41.76.42.75

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 à Seiches sur le loir

Concours de TAROT * À partir de 14h à la salle Henri Régnier

* Tarif 5€ par adulte et 3€ pour les - 12 ans

THÉÂTRE

À 21h à la salle Villa Cipia

Les baladins du loir " Avec tous nos compliments "

Pièce comique - Participation au chapeau

DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2019 à Seiches sur le loir

THÉÂTRE

À 15h00 à la salle Villa Cipia

Les baladins du loir " Avec tous nos compliments "

Pièce comique - Participation au chapeau

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019 à Lézigné

Cours de ZUMBA *

De 10h30 à 12h00 à la salle des fêtes

YOGA du rire *

De 14h à 15h à la salle des fêtes

* Tarif 5€ par adulte et 3€ pour les - 12 ans

REPAS ET SOIRÉE DANSANTE

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

À la salle des fêtes de Lézigné, repas à partir de 19h00

Tarifs 20€ par adulte et 10€ pour les - 12 ans

soirée animée par

Festiv' Animation

Apéritif
couscous
fromage
dessert
café/thé
Boissons payantes

TOMBOLA

Tous les bénéfices seront versés
à l'association **La Ligue contre le Cancer**

Réservation obligatoire avant le 15 Novembre
auprès de Céline ROGER

06.82.31.04.90 ou lilliroger@orange.fr